

Dossier de presse

6^e session ordinaire

Orientations budgétaires 2016

Confronté à l'explosion des dépenses sociales obligatoires ainsi qu'à la baisse des dotations de l'État, le Conseil départemental de l'Aube a dû prendre **2 décisions majeures pour éviter l'asphyxie financière** :

1. En application du plan d'actions pour la maîtrise de sa capacité d'autofinancement (adopté le 19 octobre 2015), **il prévoit de réduire de 15 millions d'euros (M€) ses dépenses récurrentes, dont 10 M€ sur ses dépenses de fonctionnement.**

2. Dans l'attente des mesures annoncées par l'État le 15 octobre 2015, et conformément à la motion adoptée par l'Assemblée des Départements de France, **il limite les crédits relatifs aux allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) aux montants prévus pour 2015.**

Ainsi, le Conseil départemental de l'Aube pourra continuer d'investir, en 2016, dans des projets au profit de la qualité de vie et de l'attractivité :

- mise en œuvre du Plan Internet haut débit,
- réhabilitation du collège Paul-Langevin à Romilly-sur-Seine,
- renouvellement du réseau routier...

Le tout, sans augmenter les impôts.

Contact presse :

Département de l'Aube, direction de la communication

Bénédicte Le Coz, 03 25 42 50 13 / 06 82 03 17 20, benedicte.le-coz@aube.fr

Un budget équilibré au prix d'une gestion extrêmement rigoureuse

Pour l'année 2016, le Département de l'Aube prévoit un **budget de 338,30 M€** (contre 361 M€ aux orientations budgétaires 2015), dont :

- 285,30 M€ pour le fonctionnement,
- 53 M€ pour l'investissement.

Les recettes de fonctionnement (304,70 M€) sont particulièrement touchées par la baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF). Cette dotation de l'État étant réduite de 4,2 M€ pour l'année 2016. Au total, en trois ans, l'Aube aura perdu 14 M€ de DGF, au titre de l'effort demandé par l'État aux collectivités locales.

Pour autant, le Conseil départemental n'a pas souhaité compenser la baisse des recettes par une augmentation des impôts. La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est maintenue au même taux depuis 2010.

Pour équilibrer son budget, **le Conseil départemental doit donc prioritairement maîtriser ses dépenses.**

Globalement, **les dépenses de fonctionnement sont en baisse de près de 8 M€** par rapport aux orientations budgétaires de 2015. Cette baisse porte sur l'ensemble des domaines identifiés dans le plan d'actions voté le 19 octobre par l'Assemblée départementale : action sociale, environnement et énergie, entretien des routes, charges de personnel, subventions de fonctionnement...

D'autre part, dans l'attente des mesures annoncées par la Ministre Marylise Lebranchu, lors de sa venue au Congrès des Départements de France, le 15 octobre dernier à Troyes, **le Département de l'Aube a décidé de limiter les crédits relatifs aux allocations individuelles de solidarités (AIS) au niveau des montants prévus pour 2015*.**

Le cumul de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et du Revenu de solidarité active (RSA) s'élèverait donc, pour 2016, à 92,5 M€ et le budget prévisionnel alloué à l'ensemble des dépenses dans le domaine social, à 174 M€ (soit plus de 60 % du total des dépenses de fonctionnement).

**Voir la motion (jointe) adoptée à l'unanimité par l'Assemblée des Départements de France (ADF), à l'issue de son 85^e congrès.*

Le Conseil départemental continue d'investir au profit de l'attractivité de l'Aube

L'autofinancement — la part des recettes de fonctionnement disponible pour l'investissement — est essentiel pour déterminer la capacité du Département à agir.

Grâce à ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'autofinancement du Département devrait être légèrement supérieur à 19 M€ pour l'année 2016. D'où un montant prévisionnel d'investissement encore assez important : plus de 50 M€.

Le Conseil départemental de l'Aube investira dans des chantiers prioritaires pour la qualité de vie et l'attractivité de l'Aube :

- **poursuite du plan Internet haut débit (6 M€ *),**

Le Département maintient à hauteur de 47 M€ son plan Internet haut débit, malgré les incertitudes au regard de possibles financements de la part de l'État et de l'Europe. Grâce à cette action forte et solidaire, 82 000 lignes téléphoniques (hors Grand Troyes) bénéficieront, d'ici 2019, d'une montée en débit significative.

- **réhabilitation des collèges (7 M€ *),** notamment le collège Paul-Langevin à Romilly-sur-Seine,
- **renouvellement du réseau routier (12 M€ *).**

(Prévisions de crédits pour 2016)*

Il continuera par ailleurs de soutenir les projets des communes et des groupements de communes, avec une provision de 6 M€ en 2016.

Un niveau d'endettement contenu

Dans l'Aube, le stock de la dette par habitant s'élève à 203 €, contre 536 € en moyenne dans des Départements de population équivalente (entre 250 000 et 500 000 habitants), ce qui classe le Département au 3^e rang de sa strate.

(Données au 1^{er} janvier 2015)

Conséquence de la réforme territoriale : le Département de l'Aube cesse de subventionner le CIO de Troyes

La réforme territoriale (loi NOTRe, adoptée le 7 août 2015) a redéfini les missions des collectivités. Le Département a, par exemple, perdu la clause de compétence générale, l'aide directe aux entreprises. À la rentrée 2017, il perdra l'organisation des transports scolaires.

Chaque échelon administratif (État, Région, Département, Commune) doit désormais assumer les compétences telles qu'elles ont été redistribuées par la loi.

L'orientation scolaire relevant des missions de l'État, le Département de l'Aube cessera de participer aux charges de fonctionnement du Centre d'information et d'orientation (CIO) de Troyes à partir du 1^{er} janvier 2016.

L'État assume déjà les frais de fonctionnement des CIO de Bar-sur-Aube et de Romilly-sur-Seine, ainsi que les charges de personnel de l'ensemble des CIO du département.